



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-678

PUBLIÉ LE 19 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-09-19-00001 - arrêté 2022-01096 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2022-09-19-00001

arrêté 2022-01096 accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement

Paris, le 19 septembre 2022

ARRETE N° 2022-01096

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux gardiens de la paix affectés au sein de la Direction de l'ordre public et de la circulation dont les noms suivent :

- **M. Jules DEGRANGE**, né le 20 juillet 1999 ;
- **M. Anthony GUIONNEAU**, né le 21 décembre 1992 ;
- **M. Damien LE GALL**, né le 19 avril 1988.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ